

# NOUVELLES DE L'ÉCOLE ACTIVE

## Bulletin d'informations du Conseil de participation

NUMÉRO 3

17 DÉCEMBRE 2019

### La citoyenneté responsable à l'école

Vivre la citoyenneté au sein de l'institution scolaire est un des objectifs des « conseils » qui ont été mis en place au sein de L'École Active. Les élèves y sont invités à assumer des responsabilités et à prendre la parole sur différents sujets. Le « conseil de la classe » se réunit chaque semaine. Le « conseil de l'école et de la transition écologique » (anciennement dénommé « conseil de la mobilité ») a lieu pendant le temps dédié aux groupes d'engagement (voir « Les groupes d'engagement »). Ces conseils regroupent des représentants des différentes classes (à l'échelle de l'école). Auparavant, il y avait également un conseil des espaces communs qui a rempli ses missions et n'existe plus aujourd'hui ; il a notamment participé aux décisions concernant l'aménagement de la cour de l'école.

L'enseignant accompagne ces conseils. Il est le garant du cadre. Il s'agit d'un réel apprentissage de la représentation, de la délégation, de la prise de parole, du débat, de la prise de décision.

Le système de représentation dans ces différents conseils se fait selon différentes formes de démocratie. Chaque année expérimente un système électoral différent, ce qui permet une réflexion des élèves sur les différentes formes possibles (le sujet est travaillé avec les élèves pendant l'année pour permettre l'apprentissage et le lien est fait avec le cours d'histoire). En 1<sup>e</sup>, les candidats se présentent et la classe élit le représentant ; en 2<sup>e</sup>, le système est identique mais avec l'obligation de prévoir une égalité des genres dans la représentation ; en 3<sup>e</sup>, il s'agit d'un tirage au sort ; en 4<sup>e</sup>, le système est celui des grands électeurs ; en 5<sup>e</sup>, le vote censitaire est exploré ; en 6<sup>ème</sup>, les élèves deviennent très autonomes et sont invités à choisir le système qu'ils considèrent comme étant le plus démocratique. Cette année, par exemple, les élèves de 6<sup>ème</sup> ont opté pour la présence d'un comité de citoyens qui gère les autres organes de décision (le « comité des rhétos »).

Cet apprentissage est bien entendu lié à la Loi Zéro de l'école : « Si on veut changer les choses, on y travaille ». La pratique de la citoyenneté se pratique par ailleurs de manière transversale dans tous les cours au quotidien.

### L'orientation des élèves après L'École Active



L'école met en place toute une série d'activités à partir de la 5<sup>e</sup> pour l'accompagnement des élèves en vue de leur sortie des secondaires. En 5<sup>e</sup>, les élèves vivent des stages afin d'expérimenter une première incursion dans la vie professionnelle. Par ailleurs, une maman d'élève est venue former les élèves de 5<sup>e</sup> à l'orientation.

Cette année, avec l'arrivée des 6<sup>e</sup>, de nouvelles questions se sont présentées. Les élèves ont reçu la visite de représentants du SIEP et certains élèves ont également visité la cité des métiers. Certains élèves sont aussi allés au salon du SIEP de manière volontaire.

Une « soirée métiers » a en outre été organisée à l'initiative des Amis de L'École Active. Des parents sont venus présenter leur métier aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> qui ont positivement profité de cette soirée.

Soulignons le fait que l'école soutienne les élèves dans leurs démarches (autorisation d'aller au SIEP, organisation de la soirée métiers...). Notons que le cours de néerlandais s'est également penché sur l'orientation professionnelle.

L'orientation professionnelle est très complémentaire du fait d'agir et de se projeter en tant que citoyen.

### Les groupes d'engagement



#### Un peu d'histoire

Les deux premières années, les cours duraient 50 minutes, le titulaire donnait morale et c'est à ce moment-là que se déroulaient les conseils de la classe. Il y avait une (ou deux) semaine(s) décloisonnée(s) : pendant cette semaine, les élèves travaillaient sur un sujet en groupes inter-niveaux (semaine expression-construction ; semaine alimentation).

Suite à la réforme des titres, les titulaires n'ont plus pu donner le cours de morale. Pour garder le conseil de la classe avec le titulaire, l'école est passée en périodes de 45 minutes. Cela permettait de récupérer 5 minutes par heure de cours. Le vendredi après-midi a été complètement décloisonné : 90 min d'ateliers et 70 min de gestion de classe. Les ateliers ont été organisés différemment (inscription par les enseignants) et un atelier de discours pour le changement s'est détaché des autres puisqu'il était au choix. À partir de là, la notion d'engagement a été mise en place, ainsi que la présence d'une production utile à la société (scolaire ou plus large).

#### Les groupes d'engagement aujourd'hui

Les groupes d'engagement du vendredi ont des objectifs d'apprentissage et de découverte, de techniques, de savoirs et de compétences différents de ceux que les élèves rencontrent dans le quotidien de l'école. Ils sont proposés par les enseignants ou des élèves.

Un autre objectif est le développement de la notion d'engagement au sein d'une collectivité. Cet axe est primordial à développer chez tout citoyen.

Afin de construire une vraie collectivité et pour cela de favoriser les échanges et la communication entre les élèves des différentes classes et années, les groupes d'engagement sont composés d'élèves d'années différentes qui doivent mener un projet à son terme ensemble.

Les groupes d'engagement se déroulent en deux cycles sur l'année scolaire. À la fin de chaque cycle, un forum a lieu pendant lequel les groupes présentent leur travail.

Il y a encore du travail à réaliser au niveau de la communication et de l'accompagnement des élèves dans l'engagement et la prise en charge d'un groupe, en co-construction avec un professeur. La notion d'engagement et de rencontre avec les autres élèves doivent encore être travaillés. L'équipe continue de se questionner et d'évoluer sur ce sujet.

### Les frais scolaires

Le cadre : on parle des frais et du matériel scolaire de l'école. Un certain nombre de frais scolaires sont demandés par l'école et couvrent les photocopies, les voyages scolaires, les excursions, ainsi que du matériel de travail (cahiers, etc.).

Dans le décret Missions, les frais scolaires sont définis comme étant les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

Il existe par ailleurs une caisse de solidarité au sein de l'école pour permettre à toute famille de pouvoir bénéficier d'une aide pour que les élèves puissent participer à toutes les activités. En début d'année, les parents reçoivent un document dans lequel apparaissent les frais maximum potentiels. L'école fonctionne aux frais réels et essaie de respecter les montants annoncés. Le système actuel fonctionne par facturations deux ou trois fois par an (ce système va peut-être être réévalué et mensualisé, avec une régularisation annuelle sur la base des frais réels).

Pour le matériel, l'école propose aux élèves de 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> une formule d'achat groupé. Il est également possible d'acheter des cahiers à l'école si besoin. En ce qui concerne les outils spécifiques (atlas, dictionnaires...), qui coûtent plus cher, l'école cherche de nouvelles possibilités. Il s'agit d'un investissement pour 6 ans mais qui doit se faire en 1<sup>e</sup> année.

L'école tâtonne afin de trouver des solutions et possède déjà un stock d'ouvrages à prêter. Le questionnement sur ce sujet se poursuit.